
Le Directeur
GH/BK/FM

ANNEE SCOLAIRE 2013/2014
COLLEGE
Informations 1^{er} trimestre

RENTREE DES CLASSES

Pour tous les élèves, la rentrée des classes est fixée au mardi 03 septembre 2013 à 08H00.

Dispositions spéciales pour la rentrée des collégiens :

- les cours d'option (latin et chinois) en collège ont lieu dès le premier jour de la rentrée,
- mardi 03 septembre 2013 tous les élèves du collège y compris ceux de 3^{ème} quittent l'établissement à 15H40.

Le premier jour, les élèves se muniront uniquement de quoi écrire et n'oublieront pas leur cartable pour y mettre les livres qui leur seront distribués (environ 8 manuels).

Par la suite, les parents veilleront à ce que les enfants (surtout les plus jeunes) n'emportent au collège que le matériel et les livres nécessaires pour la demi-journée (externes) ou la journée (demi-pensionnaires) ; ceci pour éviter les sacs trop lourds et trop encombrants, les élèves étant amenés à se déplacer fréquemment dans l'établissement.

Nous rappelons l'importance de l'agenda. L'élève y inscrira ses devoirs et leçons. **Cette année encore, un agenda sera distribué gratuitement à chaque collégien.**

Le jour de la rentrée, chaque élève du Collège se verra remettre un carnet de liaison. Ce document restera toujours en sa possession.

Messe de rentrée : Toute la communauté éducative (parents, élèves, personnel de l'établissement) est invitée à participer à la célébration eucharistique de rentrée qui aura lieu à Saint-Pierre Chanel le vendredi 27 septembre 2013 à 17H00 à l'Oratoire.

HORAIRES DES COURS

MATIN

de 08 h 00 à 08 h 55
de 09 h 00 à 09 h 55
de 10 h 05 à 11 h 00
de 11 h 05 à 12 h 00

APRES-MIDI

de 13 h 45 à 14 h 40
de 14 h 45 à 15 h 40
de 15 h 50 à 16 h 45

Les demi-pensionnaires restent dans l'établissement de 8 H 00 à 16 H 45. Les externes quittent obligatoirement l'établissement entre 12H00 et 13H30. Certains élèves (option Latin ou Chinois) pourront avoir cours de 12H05 à 12H50 ou de 12H55 à 13H40.

Par ailleurs, des séances de soutien scolaire pourront être proposées durant la pause méridienne.

Il n'y a pas de cours les mercredi après-midi et samedi matin.

ABSENCES - RETARDS

Il est rappelé que les horaires de présence sont impératifs pour tous les élèves. Tout élève arrivant en retard doit présenter sa carte code-barres à l'accueil.

En cas d'absence d'un élève, les parents sont tenus d'avertir immédiatement l'établissement. A son retour, l'élève collégien doit se présenter au bureau Vie Scolaire **avec son carnet de liaison complété, avant d'intégrer les cours**.

Toutes les informations émanant des parents par messagerie électronique et concernant les absences de leur enfant, les autorisations de sorties, les déclarations pour enfant malade, sont à adresser directement à l'adresse électronique de la Vie Scolaire (dont le responsable est M. BLANCA) : vie.scolaire@saint-pierre-chanel.fr

NOTES ET RESULTATS SCOLAIRES

Toutes les notes (interrogations, devoirs, contrôles...) seront inscrites par les professeurs sur le site : www.viescolaire.net consultables à compter du lundi 16 septembre 2013. **Il est demandé aux parents de consulter régulièrement les notes de leur enfant.**

INFORMATIONS DIVERSES

1. OBJETS PERSONNELS

Ne permettez pas à vos enfants d'apporter au collège d'importantes sommes d'argent ou des objets de valeur. L'établissement ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

Les élèves doivent absolument garder sur eux leurs portefeuilles, porte-monnaie, montre et pièce d'identité. Pendant les cours d'E.P.S., pour plus de sécurité, tous les objets de valeur doivent être déposés auprès des professeurs. Une armoire fermant à clé est prévue à cet effet au gymnase. Il est conseillé de marquer les vêtements du nom de leur propriétaire.

L'utilisation du téléphone portable est tolérée sur les cours de récréation mais en aucun cas à l'intérieur des bâtiments où il doit rester éteint.

2. SECURITE

Un système de vidéosurveillance contrôle les entrées et sorties principales de l'établissement ainsi que les endroits stratégiques tels que l'entrée de self, l'entrée du CDI, étagères de dépôt des sacs, ... Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser auprès du responsable de la Vie Scolaire.

3. TENUE D'EDUCATION PHYSIQUE

Tous les élèves doivent se procurer une tenue d'éducation physique (couleurs recommandées : short blanc et maillot vert uni). Des chaussures de sport adaptées à la pratique sportive et assurant tenue et adhérence sont obligatoires pour des raisons de sécurité.

4. CYCLES ET CYCLOMOTEURS

Les élèves se rendant à Saint-Pierre Chanel à bicyclette doivent déposer leur engin aux endroits réservés à cet effet. Parents, vérifiez l'état de fonctionnement des vélos... et recommandez la prudence à vos enfants, surtout à la sortie des classes.

Les élèves cyclistes ou motorisés doivent entrer par la Place aux Fleurs et la Rue des Roses. L'usage d'un anti-vol est impératif.

5. TRANSPORTS

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à Madame MAURIN à l'Accueil (uniquement l'après-midi).

Les horaires des cars d'écoliers seront probablement publiés dans la presse. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de la compagnie assurant les transports.

6. BOURSES

- Pour les élèves du Collège et concernant l'année 2013/2014, la date de dépôt de la demande de bourse auprès de l'établissement est fixée au **30 septembre 2013**. Les dossiers de demande de bourse Collège sont à retirer à l'accueil de l'établissement dès à présent.
- **Les élèves de 3^{ème} qui souhaitent demander une bourse pour le lycée (année scolaire 2014/2015) devront faire la demande à partir de janvier 2014 à Madame MULLER au service comptabilité.**

7. ASSURANCE

L'établissement a souscrit une assurance scolaire auprès de la Mutuelle St Christophe qui couvre automatiquement tous les élèves pour les dommages corporels et matériels qu'ils subissent (optiques, dentaires). Cette assurance est incluse dans les frais de scolarité.

8. A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

Un accueil sera assuré par l'Association des Parents d'Elèves le mardi 03 septembre avant 08H00 devant l'établissement.

La cotisation de l'APEL de 18 € apparaîtra soit sur la facture annuelle (en cas de prélèvement) soit sur la facture du 1er trimestre.

Si un autre enfant fréquente un autre établissement privé, cette cotisation n'est à payer qu'à un seul endroit.

Au cas où vous ne souhaiteriez pas faire partie de l'APEL, **veuillez le signaler par écrit. Merci de déposer votre courrier à l'Economat avant le vendredi 06 septembre 2013.** Après cette date, aucune facture ne pourra plus être rectifiée. Les non-adhérents ne pourront pas bénéficier des services offerts par l'APEL (bourses aux livres...).

Tous les parents seront les bienvenus à l'Assemblée Générale de l'APEL le **vendredi 27 septembre 2013 à 20H** à Saint-Pierre Chanel en salle Marc Glaude.

9. CASIERS POUR LES ELEVES DE 6° et 5°

Un casier sera mis à la disposition de chaque élève de 6° et 5°. Il pourra y déposer ses affaires personnelles (cartable, livres, ...).

Dès la rentrée, les parents seront chargés de fournir un cadenas (diamètre maximum de l'orifice **7 mm**), sur lequel figurera le nom de l'élève (*aucune inscription ne sera tolérée sur les portes des casiers*).

10. VOISINAGE

A la suite de différentes plaintes, nous demandons à tous les parents de veiller à ce que leurs enfants n'empruntent pas des voies privées et ne se rassemblent pas dans les entrées d'immeubles aux alentours de l'établissement. La responsabilité des parents peut être engagée en cas de désordre ou dégradation.

Il est aussi demandé expressément aux parents (et élèves) de ne pas s'engager avec leur voiture dans la rue (impasse) des Roses.

11. DEMI-PENSION et TARIFS

Pour éviter les dérives constatées depuis quelques temps, lesquelles deviennent préjudiciables au bon fonctionnement du service de la demi-pension, il est rappelé la règle en vigueur à Saint-Pierre Chanel : **l'élève est demi-pensionnaire ou externe, et ce pour l'année scolaire complète**. Le repas occasionnel doit rester l'exception, sur présentation d'un courrier justificatif des parents.

| Contribution familiale pour l'année | 628 € au collègue |
|--|--|
| Demi-pension pour l'année | 873,00 € pour 4 repas / semaine 670,00 € pour 3 repas / semaine 451,75 € pour 2 repas / semaine 233,50 € pour 1 repas / semaine |
| Repas occasionnel | 6,35 € |

Pour les élèves ayant un régime sans porc, merci de prendre contact dès que possible auprès de Mme GUERANDEL à l'Economat. Pour toute demande concernant la facturation ou les frais de demi-pension, vous pouvez adresser un mail à : economat@saint-pierre-chanel.fr

12. VISITES, DEPLACEMENTS ...

Toutes les sorties scolaires sont à l'initiative des professeurs. Ces activités entraînent des frais de déplacements, d'entrées de musées, ... Les parents qui ont des difficultés s'adresseront à l'organisateur, afin qu'une solution puisse être trouvée.

13. ETUDES SURVEILLEES

Une permanence surveillée est organisée le soir de 16H50 à 17H45. Pour y être admis, il suffit d'en faire la demande par écrit (carnet de liaison) au responsable de la Vie Scolaire (M. BLANCA).

14. INFIRMERIE

Il s'agit d'un service scolaire pour pallier aux premiers soins d'urgence (accident...) mais aussi effectuer de la prévention (lutte contre le tabagisme...). Un élève malade sera renvoyé chez lui. **Merci de ne pas envoyer d'enfant malade à l'établissement.**

15. COVOITURAGE

L'APEL dispose d'un fichier des parents souhaitant le covoiturage. Inscription sur le site Internet : apel-spc.org Onglet ACTIONS/Covoiturage.

16. FORUM DES METIERS

Parents, nous avons besoin de vous. Afin de faire découvrir aux jeunes de notre établissement un maximum de métiers, nous vous invitons à venir parler du vôtre le **samedi 25 janvier 2014 de 09H00 à 12H30**.

Si vous souhaitez nous aider, contactez le secrétariat de l'APEL par mail : infos@apel-spc.org ou par téléphone. : 06 68 58 01 02

17. PARENTS CORRESPONDANTS

Si vous souhaitez être parent correspondant merci de consulter le site de l'APEL : apel-spc.org ou de prendre contact avec le secrétariat de l'APEL par mail : infos@apel-spc.org ou par téléphone : 06 68 58 01 02.

18. REUNION PARENTS – EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Réunion générale et présentation des professeurs
classes de 6^{ème} le vendredi 13 septembre 2013 à 17H15
classes de 5^{ème} le vendredi 20 septembre 2013 à 17H15
- Réunion Parents – Professeur principal
classes de 4^{ème} le vendredi 11 octobre 2013 à 17H15
classes de 3^{ème} le mardi 15 octobre 2013 à 17H15
- Rencontres individuelles Parents – Equipe Pédagogique
classes de 4T1 - 4T2 - 4T3 - 4T4 - 4D le jeudi 21 novembre 2013 à 17H15
classes de 4E1 - 4E2 - 4E3 - 4E4 - 4E5 - 4E6 le vendredi 22 novembre 2013 à 17H15

classes de 3T1 - 3T2 - 3T3 – 3T4 - 3D le jeudi 9 janvier 2014 à 17H15
classes de 3E1 - 3E2 - 3E3 - 3E4 - 3E5 - 3E6 le vendredi 10 janvier 2014 à 17H15

19. CULTURE RELIGIEUSE ET VIE CHRETIENNE

Tous les élèves de l'établissement assistent à une heure hebdomadaire de culture religieuse, prévue dans leur emploi du temps. Par ailleurs, des propositions sont faites aux élèves pour les aider à grandir dans la Foi.

- En 6^{ème}, 5^{ème} Fête de la Foi
 - Journée de détente et de réflexion sur le thème de la Foi.
 - Projet d'un groupe MEJ (Mouvement Eucharistique des Jeunes) durant la pause méridienne.
- En 4^{ème}, 3^{ème} La Confirmation
 - La préparation se fait en équipes, sur deux années scolaires, à raison d'une dizaine de rencontres durant la pause méridienne et de deux temps forts, toujours suivis par la messe des jeunes.
 - La recollection se déroulera à Marienthal (67) les vendredi 04 et samedi 05 octobre 2013.
 - La Confirmation aura lieu **le samedi 16 novembre 2013 à 18H00** en l'église Saint-Pierre à Thionville.

Parents, vous avez vous aussi un rôle dans le projet chrétien de notre établissement : venez rejoindre l'équipe pastorale, composée de professeurs et de parents d'élèves pour accompagner les jeunes dans la Foi.

20. EXAMENS BLANCS

Les élèves de 3^{ème} auront deux brevets blancs :

- l'un se déroulera les 02 et 03 décembre 2013 ;
- l'autre se déroulera les 27 et 28 mars 2014.

21. INSCRIPTIONS rentrée 2014/2015

Les inscriptions pour les nouveaux élèves seront ouvertes :

- à compter du mardi 15 octobre 2013 pour l'entrée en 6^e
- à compter du mardi 17 décembre 2013 pour l'entrée en 2^{de}
- à compter du mardi 07 janvier 2014 pour l'entrée dans les autres niveaux.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

(à titre indicatif, des modifications peuvent survenir)

TOUSSAINT : du vendredi 18 octobre 2013 après la classe au lundi 04 novembre 2013 au matin.

NOEL : du vendredi 20 décembre 2013 après la classe au lundi 06 Janvier 2014 au matin.

HIVER : du vendredi 28 février 2014 après la classe au lundi 17 mars 2014 au matin.

PRINTEMPS : du vendredi 25 avril 2014 après la classe au lundi 12 mai 2014 au matin.

ASCENSION (pont) : du mercredi 28 mai 2014 après la classe au lundi 02 juin 2014 au matin.

Attention : la journée du vendredi 30 mai 2014 sera rattrapée le mercredi 18 décembre 2013 après-midi (cours du vendredi matin) et le mercredi 23 avril 2014 après-midi (cours du vendredi après-midi).

ETE : Les vacances d'été débuteront le vendredi 4 Juillet 2014 après la classe.

G. HENRYON